GROUPE UNIVERT	SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ DES OPÉRATIONS (SGIO)	No. du document: SGIO-GU-POL-01
		Date de révision : 2026-10-06
	POLITIQUE (POL-01)	Version : 01
		Préparé par : Surintendant SSE
	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	Approuvé par : Directeur général

1. Notre engagement

Le Groupe UniVert s'engage à exercer l'ensemble de ses activités en minimisant ses impacts sur l'environnement, dans une approche d'aménagement forestier durable, en plaçant l'humain au cœur de ses actions et en assurant un service intégré, fiable et performant.

Notre politique se décline selon l'approche « **CAP** » : Conformité aux règlements et exigences applicables, Amélioration continue de notre performance, et Protection de l'environnement.

2. Portée

Cette politique s'applique à toutes les unités, divisions, filiales, employés, membres, entrepreneurs, fournisseurs et sous-traitants qui réalisent des activités pour ou au nom du Groupe UniVert (sylviculture, récolte, transport, voirie, hébergement/campements, ateliers, géomatique, etc.).

CAP SUR L'HUMAIN ET SON ENVIRONNEMENT

CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS

AMÉLIORATION CONTINUE

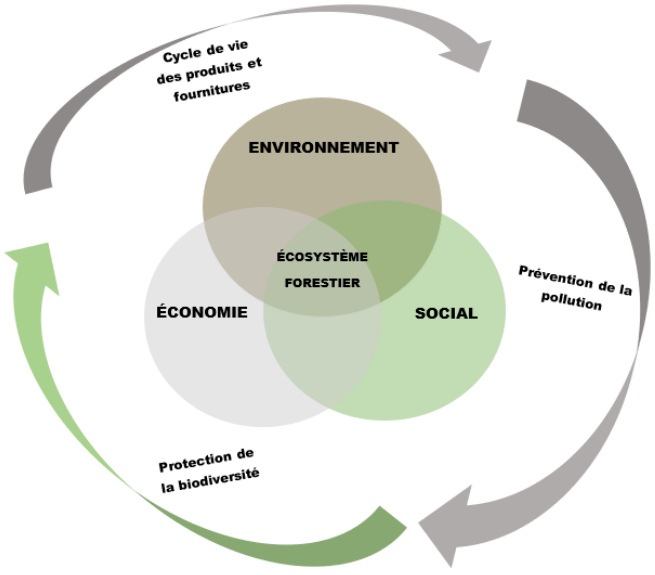
PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Pour faire de l'AFD

AMÉNAGEMENT

FORESTIER

DURABLE



3. Nos engagements

- Respecter toutes les lois, règlements, exigences contractuelles et autres exigences applicables en matière d'environnement et d'aménagement forestier durable.
- Maintenir et améliorer continuellement notre système de gestion environnementale afin d'accroître notre performance environnementale.
- Prévenir la pollution, gérer adéquatement les déversements et réduire les risques environnementaux liés à nos activités.

- Optimiser l'utilisation durable des ressources (ex. carburants, énergie, eau, matières premières) et réduire nos consommations lorsque possible.
- Protéger les écosystèmes, la biodiversité et les habitats, et contribuer à la pérennité de la forêt boréale.
- Collaborer avec nos partenaires, clients, fournisseurs et sous-traitants afin de minimiser l'empreinte environnementale de notre chaîne d'approvisionnement.
- Former, sensibiliser et mobiliser nos équipes afin que chacun adopte des pratiques de travail respectueuses de l'environnement.
- Surveiller régulièrement nos pratiques, corriger les écarts et mettre en place des actions correctives et préventives au besoin.
- Fixer des objectifs et cibles environnementaux, suivre nos résultats et assurer une communication interne pertinente sur notre performance.
- Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques dans nos décisions et nos pratiques.

4. Exigences envers les entrepreneurs et sous-traitants

Le Groupe UniVert exige contractuellement que les entrepreneurs et sous-traitants à qui il confie des activités comportant des aspects environnementaux adhèrent à la présente politique et appliquent les mesures de prévention, de contrôle et de conformité mises en place.

5. Communication et disponibilité

Cette politique est communiquée à l'ensemble du personnel et est rendue disponible aux parties intéressées. Elle est revue périodiquement afin d'assurer sa pertinence et son adéquation avec les orientations du Groupe UniVert.

Signatures

Directeur général **Groupe UNIVERT** **Stéphane Gagnon**	**Présidence du conseil d'administration** **GROUPE UNIVERT** **Mathieu Simard**
Signature : _____ Date : 05/11/26	Signature : _____ Date : 23 octobre 2026